



## La loi bancaire du 28 juillet 2013

Au terme de six mois d'échanges, le Parlement a adopté le 18 juillet 2013 la loi de séparation et de régulation des activités bancaires qui peut se résumer en 100 mesures (cf. document du Ministère de l'Économie et des Finances, [www.economie.gouv.fr/files/reforme-bancaire-100-mesures.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/reforme-bancaire-100-mesures.pdf)).

La loi cantonne dans une filiale séparée les opérations menées par les banques sur les marchés financiers pour leur propre compte et pour leur seul intérêt. Elle renforce les pouvoirs de contrôle et d'intervention de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'ACP qui devient l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

La nouvelle loi permet aux Collectivités de créer leur propre agence de financement dotée d'une filiale qui exercera une activité de prêt. S'agissant de la protection du consommateur, la loi plafonne certaines commissions d'intervention prélevées par les banques et développe l'information sur l'assurance emprunteur. Enfin, la loi prend diverses mesures pour améliorer le traitement du surendettement et contrer les dérives financières ainsi que les paradis fiscaux.

## INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

### Union européenne

#### 1 - BCE

Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> août 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré lors de sa conférence de presse que « Les tensions inflationnistes sous-jacentes devraient rester modérées à moyen terme dans la zone euro. Confirmant ce scénario, les évolutions monétaires, et en particulier celles du crédit, demeurent atones (...). Dans le même temps, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité économique. Notre politique monétaire vise toujours à maintenir une orientation accommodante dans la mesure justifiée par les perspectives de stabilité des prix et à promouvoir des conditions stables sur le marché monétaire. Elle apporte ainsi son soutien à une reprise progressive de l'activité économique qui devrait intervenir avant la fin de l'année et en 2014. S'agissant de l'avenir, l'orientation de notre politique monétaire demeurera accommodante aussi longtemps que nécessaire. Le Conseil des gouverneurs confirme qu'il prévoit que les taux d'intérêt directeurs de la BCE resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Cette anticipation continue de se fonder sur le maintien, à moyen terme, de perspectives inchangées d'une inflation globalement modérée, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie de la dynamique monétaire (...). Après six trimestres de contraction du PIB dans la zone euro, les indicateurs de confiance récents tirés des données d'enquêtes font état d'une nouvelle amélioration modeste par rapport à un bas niveau de départ et semblent confirmer la perspective d'une stabilisation de l'activité à des niveaux faibles. Dans le même temps, la situation sur le marché du travail reste morose (...). S'agissant de l'analyse monétaire, l'expansion monétaire sous-jacente et, en particulier, la croissance du crédit sont demeurées atones en juin (...). La faible dynamique des prêts continue de traduire essentiellement le stade actuel du cycle économique, l'intensification du risque de crédit ainsi que l'ajustement en cours des bilans des agents financiers et non financiers. »

#### 2 - Eurostat

Eurostat a publié, le 31 juillet, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,1 % en juin 2013. Dans l'UE27, le taux de chômage a été de 10,9 %, en légère baisse par rapport à mai. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à juin 2012, où ils se situaient respectivement à 11,4 % et 10,5 %.

### Actualité législative

#### Publications au Journal Officiel

1- Loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000026795365&type=general>

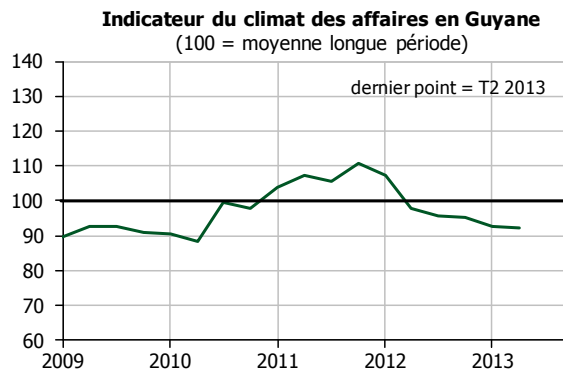
La loi organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. La loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) qui deviendra l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) aura ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés. La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité Financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

2 - Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027778086&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id> A compter du 1<sup>er</sup> août 2013, les taux du Livret A, du Livret bleu, du Livret de développement durable (LDD) sont ramenés de 1,75% à 1,25%, le taux du Livret d'Épargne Populaire passe de 2,25% à 1,75% et le taux du CEL (hors primes d'état et avant prélèvements sociaux) est ramené de 1,25% à 0,75%.

## Publication : « Premières tendances »

L'Indicateur du climat des affaires (ICA), calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité à l'enquête trimestrielle de conjoncture, est quasiment stable au deuxième trimestre 2013 (-0,4 point) et s'établit à 92,3 points. Les anticipations positives exprimées par les entrepreneurs pour le troisième trimestre, notamment sur les effectifs et les délais de paiement, sont neutralisées par leurs dépréciations négatives sur le trimestre passé en ce qui concerne l'activité et les délais de paiement.



Source : Enquête de conjoncture de l'IEDOM

La publication « Premières tendances » fournit une première estimation de l'indice du climat des affaires. Cet indice est calculé trimestriellement par l'Iedom à l'aide d'un sondage auprès des entrepreneurs de la place, et offre divers indicateurs sur la santé des entreprises guyanaises.

La publication est disponible gratuitement sur le site de l'Iedom : [www.iedom.fr/Guyane](http://www.iedom.fr/Guyane)

## Emission monétaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les billets qui ont cours légal dans la zone euro. Au 31 juillet 2013, le cumul des émissions nettes<sup>1</sup> de billets atteint 2,76 milliards €, correspondant à un volume de 70 millions de coupures. L'émission nette cumulée, soutenue, stabilise néanmoins sa progression sur un an à 10,7 % en volume, et 10,2 % en valeur, contre un taux de croissance annuel moyen de 23,98 % en valeur depuis l'introduction de l'euro en 2002.

Les émissions nettes de billets concernent principalement les coupures de 20 € et de 50 € (respectivement 46,0 % et 23,1 % des billets en circulation dans le département). En volume, la part de la coupure de 50 € augmente de 0,6 point, et celles des coupures de 20 € et de 100 € diminuent respectivement de - 0,4 point et de - 0,1 point sur les sept premiers mois alors que la part des autres coupures reste stable. Le mode de fonctionnement des distributeurs automatiques de billets du département, chargés majoritairement en coupures de 20 € et 50 €, peut expliquer la part prépondérante de ces billets dans le département. La valeur moyenne du billet en circulation en Guyane reste stable à 39,24 € au 31 juillet 2013 contre 39,25 € au 31 décembre 2012.

## BREVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

### Carburants

L'arrêté préfectoral fixe, à compter du 1<sup>er</sup> août 2013, le prix de vente au détail des carburants à 1,75 € / litre pour l'essence (+ 4 centimes) et 1,56 € / litre pour le gazole (+3 centimes). Le prix de la bouteille de gaz est fixé à 21,94 €, soit une augmentation de 60 centimes qui s'explique par la hausse de la moyenne des cours du butane (+8,6 %).

### Prix à la consommation

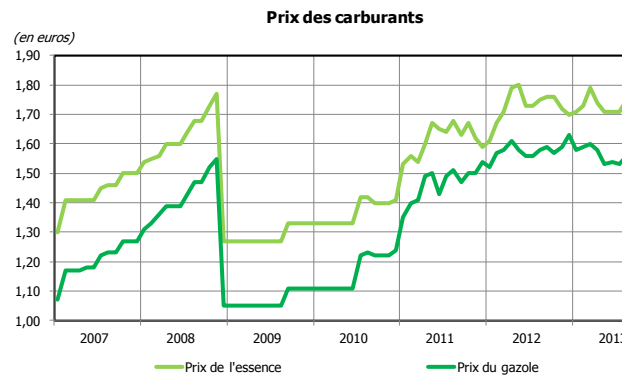
En juin 2013, l'indice des prix à la consommation (IPC) est en légère hausse en Guyane (+ 0,2 %), évolution entraînée principalement par celle des prix des services (+ 0,5 %) et de l'alimentation (+ 0,1 %). Sur un an, l'indice des prix augmente de 1,2 %, principalement tiré par la progression des prix de l'alimentation (+ 2,7 %) et des services (+ 1,1 %). L'augmentation annuelle des prix en Guyane est inférieure à celle constatée à La Réunion (+ 1,3 %) mais supérieure à celle observée en Martinique (+ 1,1 %) en Guadeloupe (+ 1,0 %) et pour la France entière (+ 0,9 %).

### Pétrole

Le 4<sup>e</sup> forage effectué par Shell au large de la Guyane s'est soldé par un échec soit le 3<sup>ème</sup> consécutif après ceux de décembre 2012 et avril 2013. Un dernier puits reste à forer plus proche de la zone où avaient été découvertes les premières traces de pétrole.

### Bilan économique de l'Insee

L'Insee a publié son **bilan économique 2012** sur le département de la Guyane. Ce bilan, publié pour l'ensemble des régions françaises, dresse un état des lieux de l'économie autour de six thèmes communs à toutes les régions plus des chapitres réservés aux spécificités sectorielles régionales. Le bilan économique, comme toutes les publications de l'Insee, peut être retrouvé sur le site internet <http://www.insee.fr/fr/regions/guyane/default.asp?page=publications/publications.htm>



Source : Prefecture

<sup>1</sup> Les émissions nettes sont la différence entre les billets (ou pièces) émis(es) par l'IEDOM (prélèvements) et les billets (ou pièces) retirés (ées) de la circulation (versements). L'émission nette cumulée représente le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pré alimentation comprise.

<sup>2</sup> Le taux de retour (ou de reversement) est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

## Spatial

Le 25 juillet 2013, Ariane 5 a lancé avec succès, depuis le Centre spatial guyanais, une charge comprenant le satellite de communication Alphasat ainsi que le satellite météorologique INSAT-3D. Il s'agit du 70ème décollage pour le lanceur lourd européen et son 56ème succès à la suite. Alphasat est à la fois le plus gros satellite construit en Europe, avec une masse de 6,65 tonnes et le satellite de communication le plus sophistiqué au monde. Il est par ailleurs le premier satellite de la nouvelle plateforme Alphabus commandée par Inmarsat à Astrium Satellites en partenariat avec l'ESA et le CNES. Le second passager, INSAT-3D, a pour mission de collecter des données météorologiques sur le sous-continent indien.

Par ailleurs, le président du CNES, Jean-Yves Le Gall a dévoilé au mois de juillet la maquette de la future Ariane 6 reposant sur 4 propulseurs à poudre basés sur celui de Vega et un étage supérieur composé du moteur Vinci de la prochaine Ariane 5 ME. L'objectif du futur lanceur est, à l'horizon 2021, de réduire de 30% les coûts de lancement d'un satellite.

## ACTUALITES REGIONALES

### Coopération surinamo-haïtienne

A la suite de la rencontre entre le président surinamais et son homologue haïtien, le ministre haïtien des affaires étrangères, Pierre-Richard Casimir, a inauguré le Consulat Général d'Haïti à Paramaribo où pourra se rendre la communauté haïtienne du Suriname forte de près de 5 000 personnes. Il s'agit d'un premier pas important pour la coopération entre les deux pays.

### Déforestation en Amazonie

L'agence spatiale brésilienne a publié des données satellitaires montrant une recrudescence de la déforestation de la forêt amazonienne. Sur la période d'août 2012 à mai 2013, ce sont 2 338 km<sup>2</sup> de forêt qui ont disparu représentant une augmentation de 35% par rapport à l'année précédente. Pour le seul mois de mai 2013, près de 465 km<sup>2</sup> ont été détruits, ce qui représente une surface cinq fois plus importante qu'en mai 2012. Cette reprise de la déforestation est principalement due à la pression du secteur agricole exportateur de soja dont le Brésil devrait être le premier exportateur en 2013. La partie brésilienne de l'Amazonie a déjà perdu près de 20% de sa superficie depuis 1970.

## SUIVI INDICATEURS CHIFFRES

Les variations mensuelles et annuelles sont corrigées des variations saisonnières et de l'effet jours ouvrés (CVS-CJO)

INDICATEURS MACROECONOMIQUES	Sur le mois		Indicateurs		Données brutes	Var. mensuelle CVS	Var. sur un an CVS	Sources
	↑	↓						
PRIX	↑		Prix à la consommation (indice base 100 en 1998, avec tabac)	Juin-13	127,0	[0,2%]	[1,2 %]	Insee
	↑		Prix administré du litre d'essence	Août-13	1,75	[2,3%]	[0,0%]	Préfecture/Dieccte
MARCHÉ DU TRAVAIL INDICATEURS SOCIAUX	↓		Demandeurs d'emploi (DEFM A)	Juin-13	20 053	[-0,7%]	[12,5%]	Pôle emploi
	↑		Nombre de bénéficiaires de l'allocation chômage	Juin-13	8 264	[1,1%]	[2,8%]	Pôle Emploi
	↓		Nombre de bénéficiaires du RSA (1)	Mai-13	15 651	[0,0%]	[11,2%]	Caf
	↑		Prestations nettes versées (1)	Mai-13	8,6 M€	[2,1%]	[10,1%]	Caf
				Cumul	42,1 M€		[10,0%]	
CONSUMMATION	↓		Importations de biens de consommation (BC) (3)	Juin-13	13,0 M€	-8,1%	7,1%	Douanes
	↓		Ventes de véhicules neufs aux particuliers	Juin-13	78,4 M€	7,3%		
				Cumul	326	-27,3%	-14,9%	Somafi
				Cumul	2 159		-7,3%	
INVESTISSEMENT	↑		Importations de biens d'équipement (BE) (3) (4)	Juin-13	40,4 M€	11,0%	35,8%	Douanes
	↓		Ventes de véhicules utilitaires	Juin-13	72	-34,1%	-30,2%	Somafi
				Cumul	536		-15,0%	
COMMERCE EXTERIEUR	↓		Exportations (3)	Juin-13	19,6 M€	-25,7%	17,0%	Douanes
	↓		Importations (3) (4)	Juin-13	117,5 M€	-14,9%	45,3%	Douanes
				Cumul	128,4 M€		39,0%	
				Cumul	785,4 M€		26,4%	

INDICATEURS SECTORIELS	SPATIAL	Tirs effectués		Cumul à Juil-13		5 tirs (3 Ariane 5, 1 Soyouz, 1 Vega)		4 tirs à Juil-12		Sources
		Satellites lancés	Cumul à Juil-13	11 satellites	7 satellites et 1 ATV*	Arianespace				
BTP	↑		Ventes de ciment (hors filler, liant et big bag)	Juin-13	8 822 tonnes	4,2%	-10,0%		Ciments guyanais	
				Cumul	52 658 tonnes		-7,3%			
INDUSTRIE	↑		Exportations d'or en volume (3)	Juin-13	122 kilos	28,4%	-23,5%		Douanes	
	↑		Exportations d'or en valeur (3)	Juin-13	616 kilos	37,6%	-30,7%		Douanes	
	↓		Cours de l'once d'or	Juin-13	21,9 M€		-28,4%		Douanes	
	↑		Cours de l'once d'or	Juin-13	1 342,53 \$	[-5,1%]	[-15,9%]		London Bullion Market Assoc./AFD	
			Grumes sorties de forêt	Déc-12	20 767 m3	29,8%	215,8%		ONF	
				Cumul	74 878 m3		1,7%			
AGRICULTURE AGROALIMENTAIRE	↑		Exportations de crevettes (3)	Juin-13	52 tonnes	132,5%	137,8%		Douanes	
	↓		Exportations de poissons (3)	Juin-13	288 tonnes	7,8%			Douanes	
			Exportations de riz (2) (3)	Juin-13	126 tonnes	-10,1%	-25,1%		Douanes	
				Cumul	423 tonnes		11,4%			
				Juin-13	0 tonne	n.s	n.s		Douanes	
				Cumul	0 tonne		n.s			
TOURISME	↓		Trafic de passagers (arrivées-départs-transits)	Juin-13	34 408	-0,7%	6,9%		CCIRG	
	↓		Nombre de nuitées	Juin-13	198 966		6,5%			
				Avr-13	26 000	-4,1%	-2,9%		Insee	
				Cumul	99 000		-5,5%			

[Données non CVS]

\*ATV pour Automated Transport Vehicle (Véhicule Automatisé de Transfert), vaisseau cargo spatial développé par l'Agence spatiale européenne pour ravitailler la Station spatiale internationale

(1) Mise en place du RSA début 2011, remplaçant le RMI. Données non CVS compte tenu du nombre trop faible d'observations.

(2) Trop grand nombre de points atypiques concernant le riz.

(3) Données provisoires ; les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières provisoires qui sont révisables pendant 2 ans.

(4) Données excluant l'importation exceptionnelle du navire d'exploration pétrolière affrété par Shell en juin 2012.

## Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,50%	08/05/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	1,00%	08/05/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)					
ANNEE	2013 0,04%	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012 0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

\* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Juillet 2013)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0819%	0,0784%	0,0947%	0,0931%	0,1250%	0,2210%	0,3350%	0,5250%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Avril	Mai	Juin	Juillet	Avril	Mai	Juin	Juillet
1,90%	1,86%	2,26%	2,31%	2,10%	2,06%	2,46%	2,51%

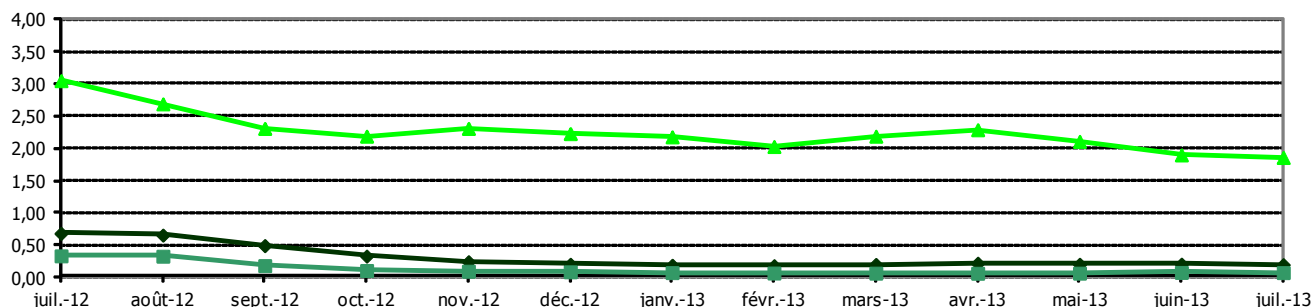
### Taux de l'usure (applicable au troisième trimestre 2013)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
<b>Prêts immobiliers</b>			
Prêts à taux fixe	5,23%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,99%
Prêts à taux variable	4,68%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,63%
Prêts-relais	5,44%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	5,01%
<b>Autres prêts</b>		Découverts en compte (1)	13,36%
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	20,09%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,40%
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	15,77%	<b>Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale</b>	<b>Seuils de l'usure</b>
Prêts d'un montant supérieur ou égal à 6 000 euros	11,05%	Découverts en compte (1)	13,36%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

### Taux des marchés monétaires et obligataires

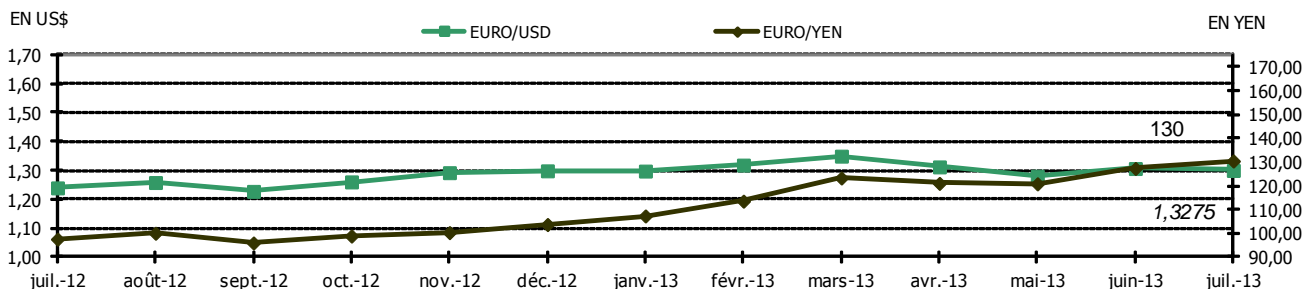
◆ Tibeur 3 mois     
 ■ Tempé moyen mensuel     
 ▲ TME



### Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3275	EURO/ZAR (Afrique du sud)	13,0740	EURO/SRD (Surinam)	4,3899
EURO/JPY (Japon)	130,0000	EURO/BWP (Botswana)	11,37480	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3812
EURO/CAD (Canada)	1,3669	EURO/SCR (Seychelles)	15,94880	EURO/DOP (Rép. Dom.)	55,7853
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,87350	EURO/MUR (Maurice)	41,0392	EURO/BBD (La Barbade)	2,6606
EURO/SGD (Singapour)	1,6899	EURO/BRL (Brésil)	3,0330	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,5337
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,2946	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,3703	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2910,5726	EURO/XCD (Dominique)	3,5918	EURO/FC (Comores)	491,96775

### Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



### Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	